

LE PAYSAGE

Paysage : Le cadre naturel

Un environnement naturel de grande qualité.

Le territoire du Pays de Bray détient une grande diversité de paysages : massifs forestiers, bocages, landes, zones humides, reconnues nationalement voire internationalement, qui bénéficient de mesures de protections spécifiques.

Au-delà de ces secteurs protégés, le territoire est constitué de paysages de grandes qualités lui conférant une identité forte.

Les entités paysagères

Deux entités paysagères composent le Pays de Bray. Elles sont délimitées franchement par la Cuesta du Bray, plissement boisé surplombant l'ensemble.

- **Au Nord, l'entité paysagère N°1 : La Boutonnière du Bray :**

Entité paysagère aux reliefs mouvementés et aux paysages variés, traversant le territoire du Pays de Bray, allant de Dieppe jusqu'à Beauvais.

- **Au Sud, l'entité paysagère N°2 : Le Plateau de Thelle :**

Vaste plateau, qui s'étend jusqu'aux coteaux du Vexin.

Entité 1 : La boutonnière du Bray.

Une mosaïque de paysages.

La boutonnière s'étend des rives de la Manche jusqu'à l'Oise. Elle traverse le Nord du territoire du Pays de Bray.

Pays d'argile et d'élevage, la Boutonnière du Bray est essentiellement rurale. Elle possède des reliefs mouvementés et des paysages contrastés faits de boisements, de bocages et de cultures. Ceux-ci évoquent tantôt la basse montagne, la plaine alluviale ou les herbages gras. Cette diversité tient notamment à sa géologie complexe. La Boutonnière se divise en trois composantes, toutes représentées sur le territoire :

- Le Haut Bray : Partie la plus élevée du Bray, aux reliefs mouvementés, caractérisé par le bocage (voir fiche le bocage et les parcs herbagers), les parcs herbagers et les boisements sur les parties les plus élevées.



- Les fonds du Bray (voir fiche les fonds du Bray) : Partie en creux parcourue par un réseau diffus de petits rus, caractérisée par des ripisylves et prairies humides encadrées de haies.





Scot du Pays de Bray

- Les coteaux étagés du Bray : Secteur le plus au Sud, en limite du Plateau de Thelle, descendant de la Cuesta vers les fonds du Bray, caractérisé par de grandes cultures (voir fiche le paysage de grandes cultures) formant terrasses au pied de la Cuesta du Bray et des herbages, en contrebas accompagnant les villages.



Entité 2 : Le Plateau de Thelle.

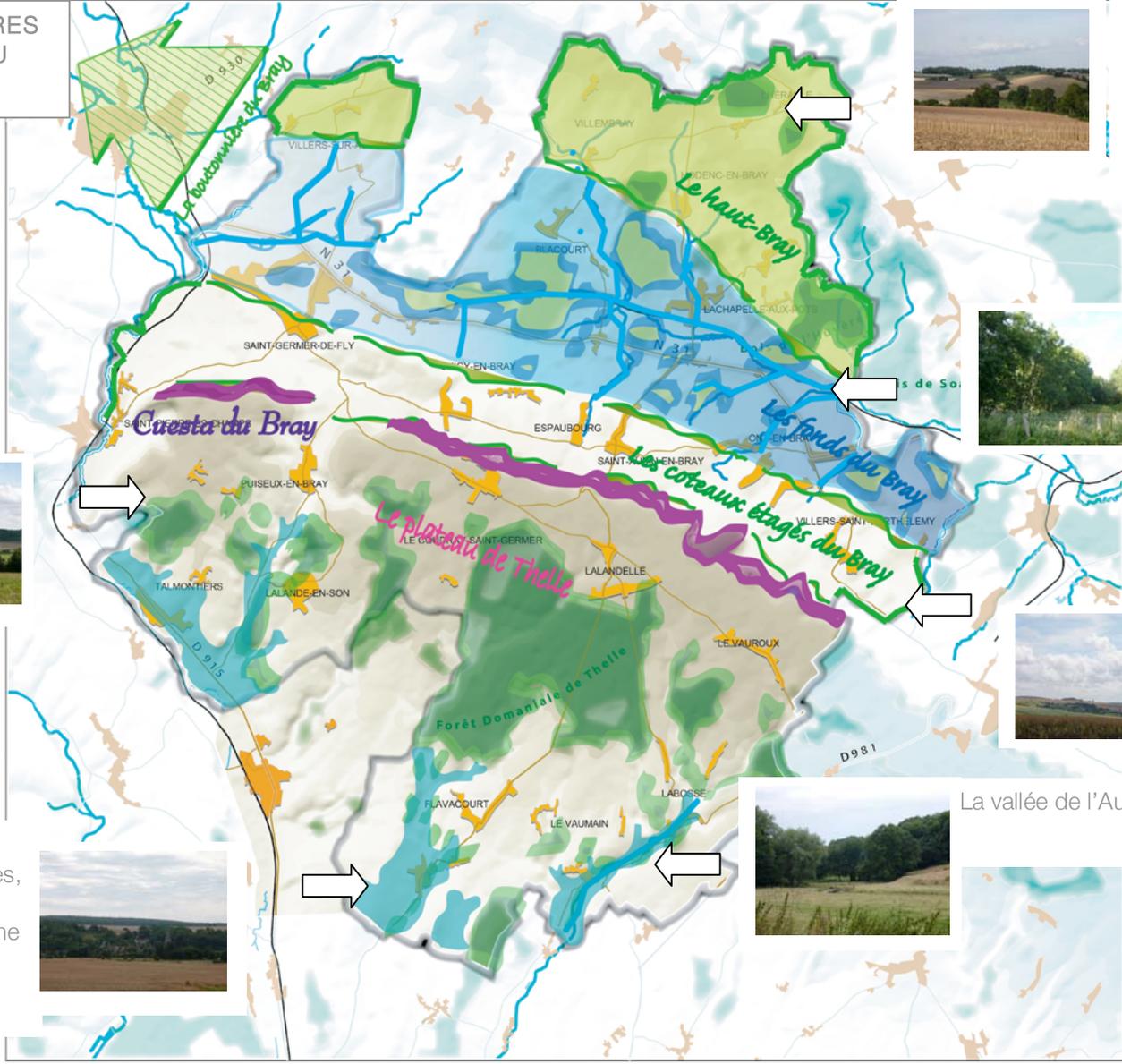
Le Plateau de Thelle est limité au Nord, dans sa partie haute par la cuesta du Bray.

Il est entaillé par des vallées sèches rejoignant des cours d'eau qui longent la Cuesta du Vexin plus au Sud, ce qui crée un relief varié.

Les paysages du Plateau sont caractérisés par l'alternance de grandes cultures ouvertes et de nombreux boisements, dont la forêt domaniale de Thelle.



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES ET LA STRUCTURE DU GRAND PAYSAGE



Le Haut Bray.
Il comprend des hauteurs boisées et un plateau occupé essentiellement par des herbages et quelques cultures.



Les Fonds du Bray.
Ils accueillent l'Avelon et ses affluents. Ils présentent des paysages d'herbages humides et de ripsylves.



Le plateau de Thelle est composé de grandes cultures limitées franchement par des espaces forestiers, et la Cuesta au Nord.



Les Coteaux étagés du Bray.
Leur paysage est organisé en strates : Grandes cultures près de la Cuesta puis bocage.



La vallée de l'Aunette



Le plateau de Thelle est entaillé par des vallées sèches, au fond desquelles se sont implantés des villages, comme Flavacourt.



Une diversité des ambiances résidant dans la variété des points de vue et perspectives sur des paysages proches ou lointains.



La variété du relief présente l'intérêt, outre celui de la grande diversité paysagère, d'offrir de nombreux points de vues sur des paysages tantôt proches tantôt lointains, soit que l'on se situe sur des voies, (cas de la D129 qui suit la partie haute du plateau de Thelle, ou de la D1 dans le Haut Bray) en secteur naturel, soit que l'on se situe sur des points culminant situés parfois dans certains villages, donnant le sentiment d'une perception depuis une fenêtre sur le paysage lointain.

Des sites d'implantation de villages en dialogue avec le grand paysage.



Les espaces urbains du territoire du Pays de Bray sont composés de nombreux villages et hameaux, ce qui lui confère un caractère rural affirmé.

Les villages s'organisent à partir du maillage viaire primaire qui traverse le grand paysage d'Est en Ouest, parallèlement aux différentes entités paysagères, et au relief : La D129 partie haute du plateau de Thelle, la D109 coteaux du Bray, la D1 le Haut Bray, la RN 31 en partie basse dans le fond du Bray.

L'implantation des villages et hameaux suit le plus souvent linéairement les axes principaux. Elle prend appui sur les grandes entités paysagères, qui les caractérisent fortement.

- **Le Plateau de Thelle** : Les axes suivent le relief, les villages s'organisent en fonction des vallées et des chevelus des cours d'eau traversant le plateau, soit dans les fonds de vallées comme les villages de Labosse, Puiseux en Bray, Flavacourt, soit sur les versants, en limite du plateau comme Le Montcarnet. Plus rarement en éperon, en limite de plateau comme Lalande en son. Chaque village puise des caractéristiques fortes et spécifiques en fonction de son implantation géographique. **La proximité des espaces forestiers de rebords de plateau assurent une transition qualitative entre les grands espaces naturels et les espaces bâtis.**
- **Les Coteaux étagés du Bray et le haut du Plateau de Thelle**: Les villages suivent et sont implantés au pied de la Cuesta, le plus souvent en alignement ou perpendiculairement.
- **Le Haut Bray** : Les villages, comme Villebray, Hodenc en Bray, sont implantés sur les fonds de vallées, en amont de la rivière de l'Avelon situé dans le fond du Bray. Ils se caractérisent par cette implantation spécifique de fond de vallée, et par la présence de prévergers ou de leurs traces, qui leurs confèrent une liaison de qualité au grand paysage.
- **Les Fonds du Bray** : Les implantations plus éparées et plus variées suivent une organisation moins spécifique. L'espace bâti suit pour sa plus grande partie la RN31 linéairement.

Un réseau de cheminements dense et varié donnant un accès privilégié à l'ensemble du territoire.



Au-delà de la grande diversité et richesses du paysage, un des atouts du territoire réside dans l'important maillage de chemins, sentiers, routes étroites existantes, offrant un nouveau regard vers le grand paysage et un accès à des ambiances plus intimes, paysages proches, propices à la découverte des espaces naturels et des villages pour de nombreux publics : promeneurs, randonneurs pédestres ou équestres, VTT... (Voir fiche les liaisons douces).

La configuration du territoire, au paysage très contrasté, alliant une diversité des points de vue et perspectives sur des paysages proches ou lointains et cela dans un périmètre relativement ramassé, se prête à l'aménagement d'un réseau doux, qui peut devenir un facteur d'attractivité pour le territoire.

En outre, la perspective d'une nouvelle grande liaison, l'avenue verte, liant Beauvais à Dieppe via Forges-Les-Eaux en empruntant les fonds du Bray, offre des opportunités au territoire pour renforcer ses liaisons fonctionnelles et culturelles en interne mais également avec les territoires voisins. Au plan fonctionnel, cette grande voie verte est l'occasion de réfléchir aux connexions avec les sentiers locaux et à son rattachement aux espaces urbains du territoire que soit physiquement (notamment à Saint-Germer-de-Fly et la Chapelle-aux-Pots) ou que ce soit en termes de structures d'animations de loisirs, sportives ou culturelles. Enfin, elle peut constituer un atout majeur d'aménagement pour de nouveau quartier d'habitat privilégiant les accès aux voies douces.

Notons, néanmoins, que le tracé définitif de cette voie n'est pas encore établi et qu'il existe une variante passant dans la vallée du Thérain. Si une telle variante était adoptée, son rôle structurant pour le territoire serait très faible.

Les évolutions tendanciennes et les enjeux

Les tendances d'évolution s'inscrivent dans un processus relativement lent ayant peu d'effet sur les motifs identitaires des différents secteurs du territoire. Notons, toutefois, que dans le fond de Bray les espaces boisés tendent à faire l'objet d'un édentement progressif de leur lisière, procurant ainsi des bords forestiers crénelés et plus confus dans le grand paysage. Ce phénomène n'est pas récent et traduit une évolution déjà ancrée depuis de nombreuses décennies (et qui tend à s'estomper) durant lesquelles les boisements ont souvent régressé au profit d'espaces agricoles ouverts, mais aussi et c'est également le cas dans le pays de Bray, où les plantations de nouveaux boisements ont modifié la lisière d'origine. Ces plantations ont parfois changé notablement l'allure générale des boisements lorsqu'elles correspondent à des peupleraies, offrant ainsi des masses boisées plus rugueuses, rigides et régulières que celles des forêts originelles.

Ceci ne signifie pas que les lisières des boisements doivent rester figées, mais plutôt que les modifications de ces lisières nécessitent d'être considérées au regard des incidences qu'elles peuvent avoir sur le grand paysage afin d'éviter un aspect moins qualifié du territoire. Dans le Pays de Bray, cette problématique n'est pas de nature à compromettre l'identité territoriale, elle est toutefois un indicateur de vigilance sur l'évolution du paysage. Conjointement, cette tendance d'évolution peut également traduire localement des signes (contradictaires) de fermeture du paysage, lorsque les boisements colonisent des prairies bocagères (ou des plantations) : le paysage devient alors moins nuancé en exposant des terres cultivées avec peu d'arbres qui se juxtaposent à des forêts denses.

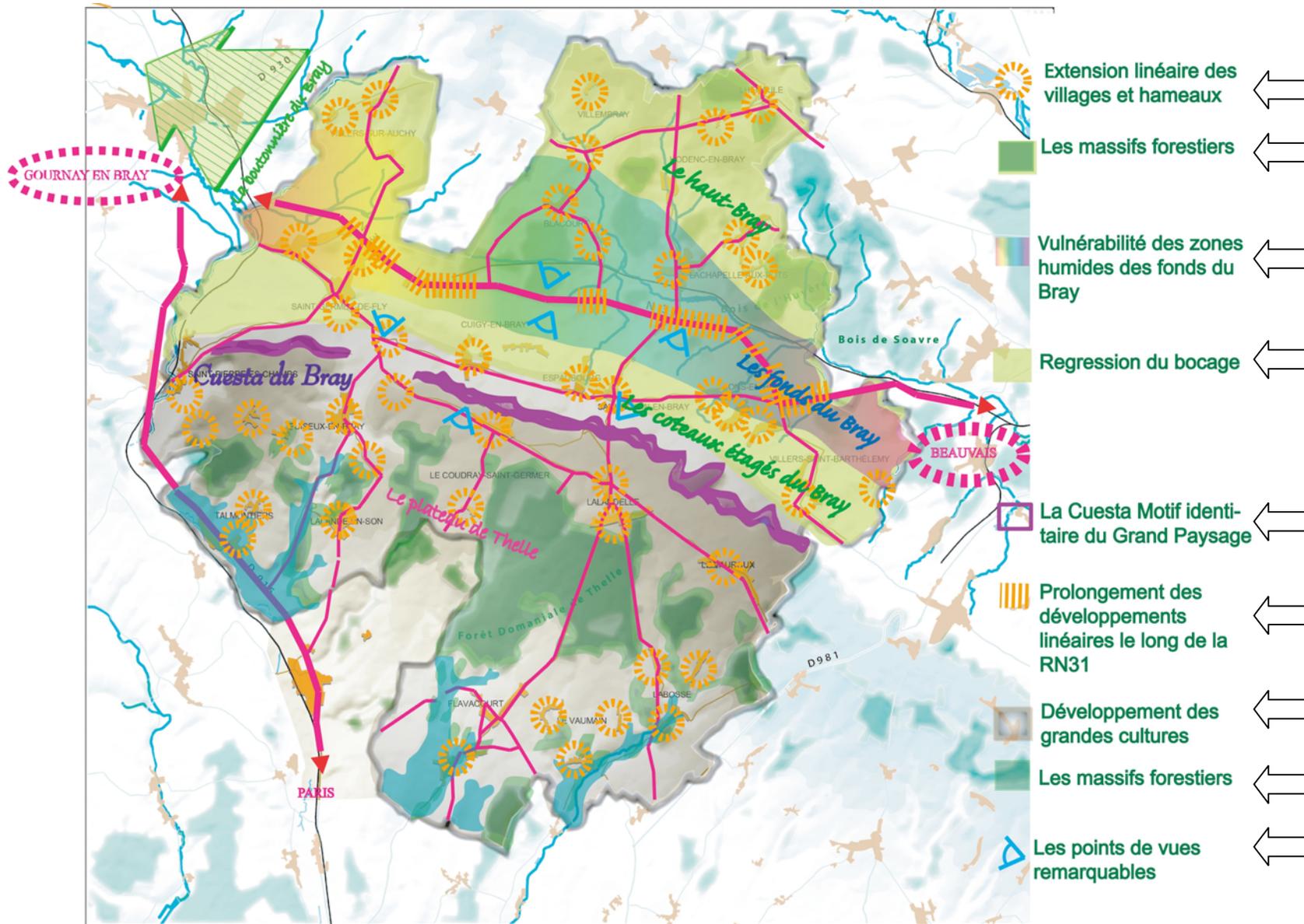
Ceci interpelle, en outre, la préservation du maillage bocager qui est une figure identitaire majeure à l'articulation avec les images archétypales des motifs paysagers normands (voir fiche bocage et les parcs herbagers). Or, le système bocager encore présent, montre des signes de vieillissement se traduisant par des haies qui perdent de leur densité ou qui disparaissent : le maillage s'élargit.

L'évolution des différentes formes du paysage provient également, et de façon plus manifeste, du développement urbain linéaire, résultat d'un aménagement réalisé au fil de l'eau provenant de plusieurs facteurs : La cession par les propriétaires agricoles des terrains de bord de voies, la pression, bien que limitée mais déjà ancienne de la région parisienne et plus récemment de celle de l'agglomération de Beauvais à l'Est, l'attrait du caractère rural du territoire et du grand paysage, et la recherche par les nouveaux résidents d'implantations en contact direct avec les grands espaces (avoir une vue sur le grand paysage).

L'ensemble de ces tendances et les caractéristiques du paysage local conduisent à décliner plusieurs enjeux (voir carte à la page suivante)



LES ENJEUX



- 
Extension linéaire des villages et hameaux


Maîtrise du lien et de l'accès au grand paysage, en évitant la réalisation de corridors bâtis. Maîtrise du cadre de vie et de la qualité de la relation entre espaces naturels et espaces urbains.
- 
Les massifs forestiers


Protection des massifs forestiers en tant que repères identitaires dans le paysage lointain
Préservation des lisières.
- 
Vulnérabilité des zones humides des fonds du Bray


Enjeu écologique
Maîtrise de la vulnérabilité des zones humides, qui ont tendance à se fermer et à perdre leurs spécificités.
- 
Regression du bocage


Préservation du bocage
Développement de la haie bocagère en tant qu'outil d'intégration et de valorisation des projets de développement
- 
La Cuesta Motif identitaire du Grand Paysage


Protection de la Cuesta en tant que motif identitaire du paysage lointain.
- 
Prolongement des développements linéaires le long de la RN31


Enjeux de veille et de limitation de l'effet de corridor bâti le long de la RN31.
- 
Développement des grandes cultures


Maîtrise de l'ouverture excessive du grand paysage par rapport au bocage.
- 
Les massifs forestiers


Protection des massifs forestiers en tant que repères identitaires dans le paysage lointain
Préservation des lisières.
- 
Les points de vues remarquables


Protection des grandes perspectives sur le territoire

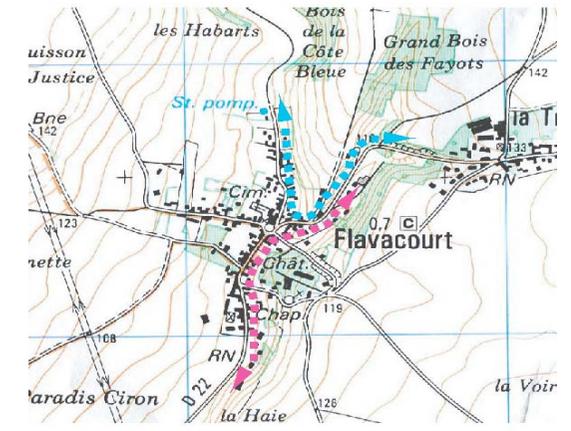


Paysage : Le cadre humain.

Des formes urbaines traditionnelles marquées par le relief, en harmonie avec le cadre paysager.

L'organisation des rues et l'implantation des constructions suivent traditionnellement les mouvements du relief.

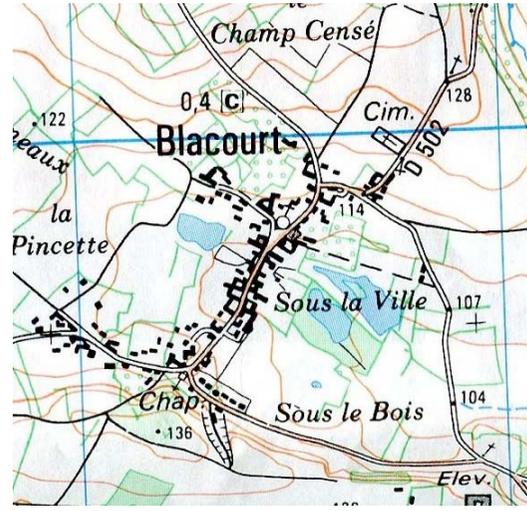
Les terrains à forte pente sont évités, le réseau viaire principal est parallèle aux courbes de niveaux.



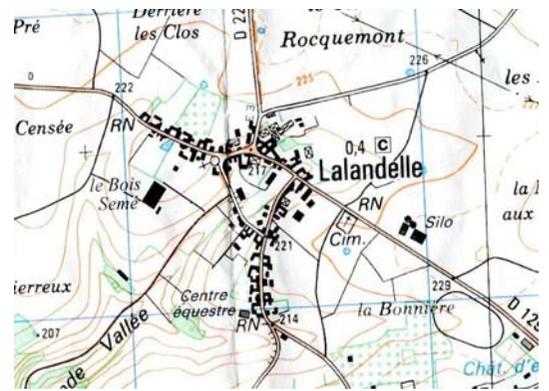
L'organisation est linéaire.

La plupart des hameaux et villages sont linéaires caractérisés par une implantation du bâti le long d'une voie, constituant la rue principale, avec parfois une ou plusieurs ramifications sur des voies secondaires.

L'église se situe fréquemment à proximité de l'intersection. La place de l'église étant limitée à l'espace contenu entre le bâti et la rue.



La rue principale est souvent rectiligne. Elle peut suivre une succession de voies dessinant de vastes îlots dont l'espace central reste agricole.



Ces éléments montrent que, traditionnellement, le caractère aggloméré des espaces bâtis est contrebalancé par un aspect ouvert (laissant place en outre à du végétal), limitant ainsi une surdensité des constructions en centre de bourg ou de village. La présence de grands corps de ferme en zone urbaine concourt également à cette typicité.

L'implantation du bâti traditionnel crée des fronts bâtis animés.





Les constructions traditionnelles sont le plus souvent implantées à l'alignement ou en retrait, formant avec les clôtures et pignons un front bâti harmonieux et varié, front qui n'est pas toujours continu. Ceci s'explique par la présence ancienne de fermes organisées autour de cours fermées.

Une structuration marquée de l'espace public, renforcée par un urbanisme herbager encore très présent.

Les rues sont relativement étroites compte tenu des faibles largeurs de trottoirs ou bandes enherbées, ce qui renforce le sentiment d'un espace public encadré malgré la hauteur souvent limitée à R+1 du bâti.

Les places assez peu nombreuses, se limitent souvent à la place de l'église. Elles se situent le long de la voie principale et sont générées par un renforcement de l'alignement bâti, ce qui les rend singulières.

L'implantation du bâti traditionnel, au plus près du relief a fait naître un vocabulaire architectural et urbain riche et varié.



L'urbanisme herbager renforce la perception structurée de l'espace urbain, et affirme la vocation de chaque espace.

Les bandes enherbées marquent la perception de la limite de la bande de roulement de la rue. Les alignements plantés, affirment la forme des places. Le tout assurant une transition qualitative entre espace public et espace privé.



Un vocabulaire architectural riche qui affirme la personnalité exceptionnelle du cadre de vie locale. (Voir fiche un vocabulaire architectural riche et varié)

La richesse géologique du territoire a offert une grande variété de matériaux : Pierre calcaire, grès ferrugineux, silex, bois marne, argile et ses produits dérivés : brique, tuile, torchis. L'architecture traditionnelle est l'expression de la palette des combinaisons possibles de ses matériaux associée à un vocabulaire riche et diversifié.





L'architecture traditionnelle, au travers du patrimoine vernaculaire, est également relayée par de multiples édifices d'exception par ailleurs classés ou inscrits au titre des monuments historiques (voir fiche un patrimoine prestigieux). Ces édifices (églises, fours, abbaye...) concourent à l'attractivité et l'identité du territoire qui s'harmonisent bien également avec des milieux environnementaux de qualité à proximité et des liaisons douces drainant bien le territoire.

Des implantations récentes qui contrastent avec l'aspect structuré des quartiers anciens.

Les constructions plus récentes, souvent situées aux extrémités des rues principales, s'implantent de manière lâche, contrastant avec l'aspect structuré des quartiers les plus anciens, et rompant avec la nature du lien entre espace public et espace privé.



Les choix d'implantation ne suivent plus toujours les reliefs, imposent les nouvelles constructions dans le paysage urbain, et atténuent la structuration de l'espace public.

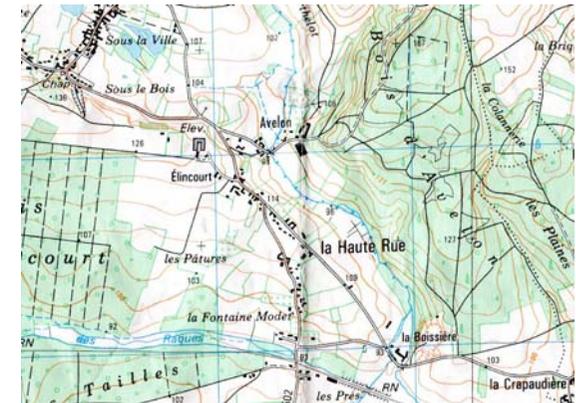


A la différence du bâti ancien, les implantations récentes, parfois perceptibles de très loin peuvent porter atteinte au grand paysage



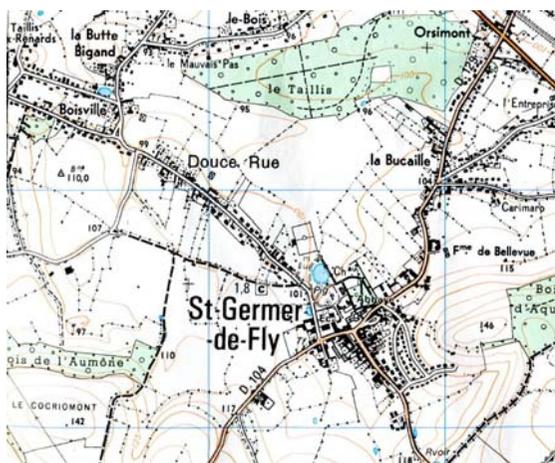
De nouvelles maisons individuelles s'implantent parfois, en s'écartant des villages et hameaux, dans des situations qui les surexposent et portent atteinte aux grands motifs identitaires du paysage, comme les espaces forestiers de rebord de plateau.

De nouvelles zones d'habitat linéaires naissent en dehors des villages ou hameaux, sans lien avec le site existant, posant le problème de l'accès aux services pour les habitants et le coût de gestion des aménagements primaires qui devront être pris en charge par les communes.



Si, compte tenu de l'échelle du territoire, ce phénomène est encore relativement limité, il traduit une vulnérabilité potentielle du paysage local et révèle l'enjeu de l'intégration paysagère du bâti futur dans le contexte du Pays de Bray caractérisé par de grands paysages de qualité et des éléments de relief singuliers offrant d'importantes covisibilités (cuesta).

Les développements de l'habitat diffus, contenus dans les zones de relief prennent toute leur ampleur dans les zones de replat.



Vue depuis le D129 en arrivant sur Saint-Germer de Fly.

Ceci permet d'aborder et d'illustrer la question de la localisation des urbanisations qui est une clé d'entrée majeure de l'intégration paysagère du bâti.

Par exemple, le développement Sud Est de Saint Germer de Fly situé en pied de talus à proximité du centre ville contraste avec les développements au Nord de la commune.

Même si la typologie du bâti se distingue du bâti traditionnel, et qu'aucune intégration paysagère spécifique n'a été mise en œuvre pour lier le quartier aux prairies voisines, sa localisation, bien que proche du centre ville, lui

confère une position discrète, par rapport à l'ancienne abbaye, et permet de respecter la silhouette générale du village à son approche.

La place de l'activité dans la trame urbaine.

Les activités, bâtiments industriels ou logistiques, se situent, pour l'essentiel linéairement à la RN31, à l'approche de Beauvais, secteur historiquement industriel. L'existence d'anciens sites : Tuileries ou fabriques de céramiques, pour certaines, en friche.



Ces entreprises, de tailles très diverses se sont implantées sans aménagement spécifique de voirie ou de plantation pouvant accompagner la forme et le volume parfois imposant des constructions.



Venant de Beauvais, la RN31 est bordée de part et d'autre par une alternance d'activités

diverses et de zones pavillonnaires, laissant entrevoir assez rarement le grand paysage.

Plus loin à l'approche de Gournay, la RN31 traverse de grandes séquences vierges d'implantations, avec des perspectives lointaines sur les coteaux étagés et les fonds du Bray.



La RN31 a généré ainsi au fil des années son propre développement, sans cohésion d'ensemble et entraînant des usages de la route très différents selon ses sections. En effet, des conflits d'usages de cette voie apparaissent entre des flux de transit, des déplacements de proximité, une utilisation piétonne et/ou touristique de l'axe et des circulations liés aux activités économiques implantées le long de la nationale.

Le développement de cet axe n'a ainsi pas été porteur d'une structuration forte au sens urbain du terme : il n'est pas rattaché aux bourgs et villages proches. La RN31 occupe ainsi aujourd'hui une position ambivalente et stratégique, qu'il est nécessaire de faire évoluer. Est-ce un espace urbain ? N'est-il urbain que partiellement ? Est-ce un espace autonome ?

Les enjeux paysagers stratégiques

Face à l'atout majeur que constitue le paysage pour le territoire, se pose plusieurs questions qui interpellent le SCOT dans les choix qu'il fera pour établir son projet et afin qu'il utilise le mieux possible les forces du territoire et favorise la diminution des points faibles.

■ **La pérennité du lien étroit et sensible entre le grand paysage et les zones bâties qui caractérise le Bray, est vulnérable à plusieurs tendances à l'oeuvre :**

- l'extension de l'habitat distendu aux entrées de villages.
- Le développement de l'habitat en dehors des zones bâties constituées.
- Le cas particulier des développements d'habitat et d'activités le long de la RN 31, et sa proximité à la zone sensible des fonds du Bray.

■ **La préservation des signes identitaires du patrimoine rural, atout majeur de l'attraction du territoire, et de la qualité du cadre de vie, sont exposés à un risque de « banalisation » du vocabulaire architectural et urbain.**

- La préservation de la qualité des espaces publics et l'implantation du bâti par rapport au relief sont les axes clés des problématiques d'intégration paysagère du bâti et du fonctionnement des espaces urbains.

- La préservation du patrimoine vernaculaire (ou petit patrimoine) et sa valorisation, notamment dans le cadre de réhabilitation, est un enjeu de sauvegarde de l'esprit du territoire.

- Le risque d'uniformisation des développements (quartier d'habitat) peut conduire à généraliser des cadres de vie urbains peu diversifiés et faiblement imprégné de la personnalité du Pays de Bray.

■ **Les riches caractéristiques urbaines et naturelles du Pays de Bray, donnent au territoire un grande capacité à utiliser et réinventer les motifs identitaires dans les nouveaux projets de développements :**

- la reprise du motif bocager, comme outil d'intégration des projets de développement et de valorisation du cadre de vie.
- la recherche de nouveaux espaces d'implantations tenant compte des motifs naturels existants et permettant de mettre en valeur les entrées de ville.
- La valorisation et la création de nouveaux espaces publics urbains attractifs et accessibles.
- L'élaboration d'un vocabulaire architectural nouveau s'inspirant des motifs et matériaux existants dans le patrimoine rural local.

■ **Le repositionnement stratégique de la RN31 en tant que porte d'entrée du territoire du pays de Bray, face à ces différents rôles et affectations : axe vitrine sur le grand paysage et le**

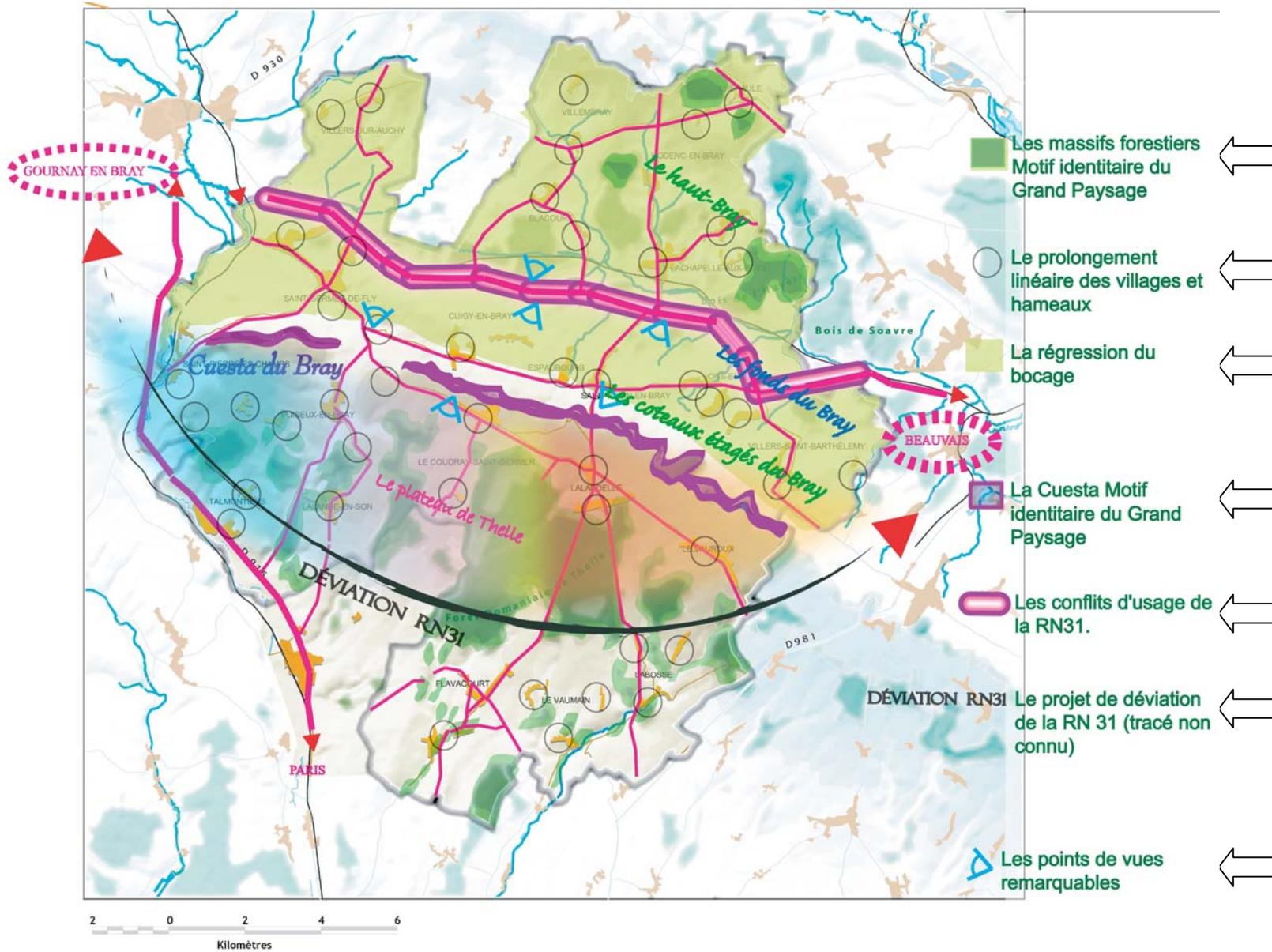
patrimoine industriel, axe économique, secteur de développement de l'habitat.

■ **Le projet de déviation de la RN31, dont le tracé n'est pas encore connu, interpelle le territoire sur des enjeux croisés :**

- la cohérence des développements urbains futurs entre les pôles du territoire mais aussi dans l'optique de définir une implantation optimisée de parcs d'activités (création d'une offre immobilière cohérente et adaptée aux demandes et besoins en locaux d'entreprises).
- Le devenir « urbain » de la RN31 dans son tracé existant (réaménagement, reconversion de sites...).
- les liaisons de la nouvelle RN31 avec la trame viaire existante. Sa capacité à impulser une nouvelle dynamique d'aménagement et ses implications sur les entrées de villes générées.
- L'intégration de son tracé dans le grand paysage : sa capacité à ne pas créer de nouvelles fractures dans le territoire.

■ **La mise en valeur du réseau de liaisons douces, et patrimoine associé, facteur d'attractivité important, qui donne à voir la richesse naturelle et patrimoniale du territoire : Monuments historiques, patrimoine industriel, patrimoine vernaculaire, écologie, artisanat...**

L'illustration ci-après formalise certains de ces enjeux au regard des caractéristiques propres à chaque secteur du territoire.



LES ENJEUX STRATEGIQUES

Protection des massifs forestiers en tant que repères identitaires dans le paysage lointain et gestion des lisières.

Pérennité du lien étroit et sensible existant entre le grand paysage et les zones bâties. Préservation des signes identitaires du patrimoine rural.

Préservation du bocage. Développement de la haie bocagère en tant qu'outil d'intégration et de valorisation des projets de développement.

Protection de la Cuesta en tant que motif identitaire du paysage lointain.

Le repositionnement stratégique de la RN31 en tant que porte d'entrée du territoire du pays de Bray (définir une vocation lisible de cet axe entre urbain et rural)

La déviation : sa capacité à impulser une nouvelle dynamique d'aménagement, et ne pas créer de nouvelles fractures dans le territoire. La création d'une offre immobilière cohérente en locaux d'entreprises

Protection des grandes perspectives sur le territoire